



# Informations Municipales



DÉCEMBRE 2020

## ◆ GROUPE SCOLAIRE

Afin de procéder à une réhabilitation importante des bâtiments scolaires (isolation, chauffage, climatisation, panneaux photovoltaïques...), la commune signera avec le Conseil Départemental de la Gironde une Convention d'Aménagement d'Ecole.

Un comité de pilotage composé des élus, des parents d'élèves, des enseignants, des agents communaux et des services du Conseil Départemental suivra le travail d'un bureau d'étude chargé d'établir un diagnostic et un projet de restructuration.

Le planning pourrait être le suivant :

- 2021 : étude du projet
- 2022 : 1ère phase de travaux
- 2023 : 2ème phase de travaux

Une demande d'aide financière sera déposée également auprès de l'Etat au titre du plan de relance et de la transition écologique.

## ◆ CANTINE SCOLAIRE

Conformément à notre engagement électoral, par délibération en date du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de baisser le tarif des repas des enfants scolarisés dans notre groupe scolaire. À compter de la rentrée de janvier 2021, le repas sera facturé 1.50 € au lieu de 2.50 €.

Les enfants venant des communes voisines paieront toujours 2.50 € par repas.

Parallèlement à cette augmentation du pouvoir d'achat des familles, une politique d'amélioration de la qualité des repas est menée avec l'utilisation de plus en plus fréquente de produits locaux, bio, portant des labels de qualité. La nouvelle maquette annonçant les repas permettra d'en informer les familles.

La dématérialisation de la réservation des repas via un site dédié et leur paiement par carte bancaire sont opérationnels.

## ◆ PROJET DE GARDERIE PERISCOLAIRE

La préfecture de Gironde nous a adressé l'arrêté attributif d'une subvention de 35 % du montant H.T. des travaux au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2020.

Le permis de construire de cette nouvelle structure sera délivré avant la fin du mois de janvier 2021.





## ◆ CONVENTION OBSÈQUES

Dans notre campagne électorale, nous vous avons annoncé une réflexion quant à la création d'une mutuelle obsèques portée par le service municipal des pompes funèbres.

Par délibération en date du 11 décembre, la commune a signé une convention de partenariat avec la MUTAC.

Après l'inscription auprès de l'ORIAS, le service municipal pourra distribuer des conventions obsèques pour les habitants de la commune qui souhaitent avoir recours au service municipal des pompes funèbres pour prendre en charge leurs obsèques.

Cette convention obsèques offrira les prestations suivantes :

- Possibilité de définir librement le montant du capital souscrit et son paiement
- Pas de démarche à accomplir pour la famille lors du décès du défunt ayant souscrit une convention obsèques
- Versement aux héritiers de la différence entre le capital souscrit et le montant de la facture des prestations liées au décès
- Prise en charge par la MUTAC des frais de rapatriement du défunt si le décès a lieu à plus de 20 kms de Saint-Symphorien

Ce nouveau service en direction des habitants de la commune sera opérationnel à compter du 1er février 2021.

Toutes les personnes intéressées pour souscrire à une convention obsèques devront prendre contact avec Mr Sylvain ESCOUTELOUP, Directeur Général des Services de la commune, au 05 56 65 01 10.

## ◆ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Par délibération, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont décidé de diminuer le prix du port de repas à domicile. Il sera à 4 € au lieu de 5.50 € et ce à compter du 1er Janvier 2021.

Un colis de fêtes de fin d'année a été distribué par les agents des services techniques aux personnes de plus de 75 ans.

## ◆ MAISON DE RETRAITE

En cette période de fin d'année, un nouveau protocole sanitaire permettra aux familles de recevoir chez elles leurs parents.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration du CCAS se joint à moi pour saluer une nouvelle fois le dévouement, l'exemplarité de tous les agents de la maison de retraite. Leur engagement au quotidien depuis le début de cette pandémie fait qu'aucun résident, ni qu'aucun employé a été touché par le virus du COVID 19.

## ◆ CÉRÉMONIE DE VŒUX

En raison de la pandémie du COVID 19, la cérémonie des vœux du Maire ne pourra avoir lieu.

Je vous adresserai tous mes vœux par l'intermédiaire d'une vidéo en direct sur Facebook live le samedi 2 Janvier 2021 à 11 heures. Vous pourrez la consulter ensuite sur le site de la commune.

**Les élus du Conseil municipal et du Centre Communal d'Action Sociale vous souhaitent de passer d'agréables fêtes de fin d'année.**



MAIRIE

Place de la République 33113 SAINT-SYMPHORIEN  
Tel : 05 56 65 01 10 / Fax : 05 56 65 01 14  
E-Mail : [commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr](mailto:commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr)  
Site : [www.mairie-saint-symphorien-gironde.fr](http://www.mairie-saint-symphorien-gironde.fr)

Solidairement,  
Le Maire,  
Bruno GARDERE

